



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, à 19h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Pierre BRETEAU.

Etaient présents :

Pierre BRETEAU, Laëtitia REMOISSENET, Éric DU MOTTAY, Liliane VINET, Nathalie PASQUET, Maxime GALLIER, Yves BIGOT, Jean-Louis BATAILLÉ, Philippe CHUBERRE, Jean-Christophe MÉLÉARD, Delphine AMELOT, Guillaume DE VERGIE, Frédérique ROUXEL, Émeline ROUX, Anca BABES, Anne-Cécile GAUTHIER, Mélanie SIMON, Myriam DELAUNAY, Laurène CHARDINNE DELISLE, Matthieu DEFRANCE

Absent(s) excusé(s) :

Christian MOREL (Mandataire Anca BABES), Jean-Yves GUYOT (Mandataire Éric DU MOTTAY), Jean-Claude JUGDÉ (Mandataire Maxime GALLIER), Christine DUCIEL (Mandataire Émeline ROUX), Florence BENOIST (Mandataire Delphine AMELOT), Jacques GREIVELDINGER (Mandataire Nathalie PASQUET), Flavie PLURIAU (Mandataire Frédérique ROUXEL), Romain MARINI (Mandataire Jean-Christophe MÉLÉARD)

Frédérique ROUXEL a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2023_069 **DOMAINE ET PATRIMOINE - ZAC DU CHAMP DAGUET - DERNIERS LOTS À COMMERCIALISER - CONVENTION DE RÉTROCESSION - VOIE D'ACCÈS BOUT DU MONDE**

VU la délibération n°2022-096 en date du 22 septembre 2022,

VU le permis d'aménager n°3527823U0002 déposé le 09 février 2023,

VU le projet de convention tripartite de rétrocession des espaces communs entre le Groupe Launay, Rennes Métropole et la Commune de Saint-Grégoire.

Chers collègues,

Le 22 septembre 2022, nous autorisons la vente de droits à construire sur les parcelles BE 132 et 378 au profit du groupe Launay pour la construction de 71 logements mixtes pour un montant total de 3 375 000 € HT.

A ce jour, le permis de construire valant division et le permis d'aménager sont en cours d'instruction.

Afin de définir le rôle et les engagements de chacun, il est nécessaire de conclure une convention de suivi d'études, de travaux et de transfert de propriété.

L'opération à réaliser comporte des équipements communs qui devront être transférés dans le domaine public des collectivités une fois les travaux achevés, matérialisés au plan ci-joint :

- Les réseaux et voirie seront rétrocédés à Rennes Métropole
- Les espaces verts seront rétrocédés à la Commune de Saint-Grégoire

Il est donc aujourd'hui proposer de signer la convention annexée.

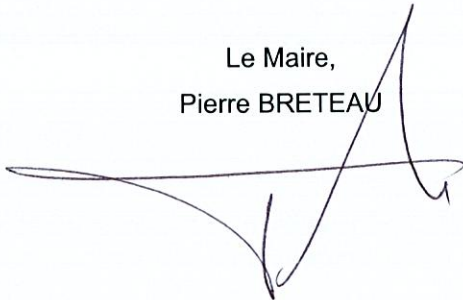
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite entre le groupe Launay, Rennes Métropole et la Commune de Saint-Grégoire, prévoyant les modalités de suivi, de travaux et de transfert de propriété

VOTE : UNANIMITE

Fait à Saint-Grégoire le 26 juin 2023

Le Maire,
Pierre BRETEAU



Secrétaire de séance,
Frédérique ROUXEL

